



# Comité Directeur

## Procès-Verbal n°15

Réunion Plénière du : **Mardi 11 juin 2024**

Présidence : **M. William PONT**

Secrétaire Général : **M. André VITIELLO**

Présents : **Mme Cathy DARDON - MM Fabien BONARDI – Gérard BORGONI – Albert DI RE – Patrick FAUTRAD – Jérôme LACHEVRE – Antoine MANCINO – Jean PAOLINI – Jean-Paul PERON – Jean-Paul RUIZ – André SASSELLI – Philippe SULTAN – José VIVERO**

Excusés : **Mme Béatrice MONNIER – M. Bruno GIMENEZ**

Assiste à la séance : **Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative)**

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

### CORRESPONDANCE

#### F.F.F. :

- Dans le cadre des Actions Nationales de la DTN, le CTD DAP est invité sur le rassemblement du 22 au 23 juin 2024 au CANET EN ROUSSILLON. Transmis au CTD DAP.

#### LIGUE MEDITERRANEE :

- Adressant les résultats des évaluations des arbitres fédéraux. Transmis à la C.D.A.

- Le LMF TOUR s'installera sur les infrastructures de l'US CARQUEIRANNE LA CRAU, le mercredi 26 juin 2024 au complexe sportif de l'Estagnol. Noté

- Présentation des nouveaux programmes de formations – Tout Terrain. Cette nouvelle appellation « Tout terrain » remplacera à partir de Juillet 2024 l'actuel PFFD (formations de dirigeants). Noté.

#### CLUBS :



- **AS BRIGNOLES** : Libérant M. Tom DJEBALI, arbitre du club de ses engagements pour la saison 2024/2025. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage

 **DIVERS :**

- **CDOS 83** : Mise à disposition de Guirlandes de drapeaux Paris 2024.

- **Mme Clara GABELLINI** : Candidature pur une alternance en communication sportive. Le Secrétaire Général répondra

- **District de PROVENCE** : Concernant la demande de l'Académie Foot Project à intégrer le championnat des Bouches du Rhône. Le Comité de Direction donne un avis défavorable à cette demande.

- **Mme Camille COMBA** : Informant qu'elle ne serait plus arbitre du District du Var suite à son changement de résidence dans les bouches du Rhône. Elle demande à être rattacher au club de l'OLYMPIQUE DE MARSEILLE dès la saison 2024/2025 et sera donc licencié au sein du District de Provence. Transmis à la Commission du Statut de l'Arbitrage et à la Commission des Arbitres.

- M. Olivier GONCALVES : informant de sa démission de la Commission des Arbitres

## INFORMATION

Les Assemblées Générales Ordinaire et Elective se dérouleront le samedi 29 juin 2024 à partir de 8h30 au Gymnase François De Leusse – Avenue Alfred Henri – 83250 LA LONDE.

*Prochaine Réunion  
Sur convocation*

**Le Président** : M. William PONT  
**Le Secrétaire Général** : M. André VITIELLO